



## Divorce apres 12 ans de separation

Par **DUBOS\_old**, le **16/09/2007** à **18:25**

pouvez-vous m'indiquer si il y a une procédure de divorce allégé, et sans frais d'avaocat pour le cas suivant:

je suis séparée de fait depuis 06/1995 (mariée sous régime séparation de biens) avec déclaration fiscale séparée depuis 1995 , les enfants sont majeurs ,pas de pension à verser et nous n'avons plus aucun bien en commun.Nous sommes d'accord pour divorce à l'amiable dans les meilleurs délais .

Merci de m'indiquer les démarches à effectuer , les frais éventuels .

Cordialement

Par **Upsilon**, le **16/09/2007** à **18:54**

BOnjour !

Contactez un avocat qui engagera une procédure de divorce pour rupture de vie commune depuis ( largement ) plus de 2 ans. Cette procédure est allégée, accélérée, et ne sera pas aux torts exclusifs de celui qui a quitté le domicile.

Vous ne risquez donc plus grand chose, hormis une demande reconventionnelle de votre mari ( sorte de contre attaque procédurale ... ).

Cordialement,

Upsilon.